

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE JOUX
EXTRAIT
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine.

Absents excusés:

BERTRAND Benjamin

DA SILVA John

MARTINS DO REGO Samuel donne pouvoir à Gilles THOMASSET

MÜLLER Julien.

Secrétaire de séance : DINGER Ramazan

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 9

Date de convocation : 7 novembre 2023

Objet : Accessibilité de la mairie – Validation de l'Avant-Projet Définitif.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par MOA PROJET. Il informe les membres de l'assemblée qu'après concertation avec les services de l'Etat le projet d'accessibilité de l'école est revu. Il convient maintenant de valider l'Avant-Projet Définitif concernant l'accessibilité de la mairie.

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 195 000 € se décomposant ainsi :

Décomposition des travaux	Total	%
Traitement amiante et plomb	12 200	6.26 %
Gros-œuvre – Charpente	80 000	41.03 %
Menuiseries extérieures – Métallerie	10 000	5.13 %
Plâtrerie – Peinture – Plafond – Menuiserie intérieure	28 000	14.36 %
Revêtements de sol	7 000	3.59 %

Appareil élévateur	33 500	17.18 %
Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire	9 000	4.62 %
Electricité CFO / CFA	15 300	7.85 %
MONTANT TOTAL H.T.	195 000	

Les validations ci-dessous amènent automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la réalisation des études, le mandat pour déposer la déclaration préalable de travaux et pour préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet définitif relatif à l'accessibilité de la mairie
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 195 000 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire
Gilles THOMASSET

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE JOUX
EXTRAIT
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine.

Absents excusés:

BERTRAND Benjamin

DA SILVA John

MARTINS DO REGO Samuel donne pouvoir à Gilles THOMASSET

MÜLLER Julien.

Secrétaire de séance : DINGER Ramazan

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 9

Date de convocation : 7 novembre 2023

Objet : Accessibilité de la mairie – Demande de subvention à la région.

Monsieur le Maire expose le projet suivant : accessibilité de la mairie

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 220 446 € H.T. soit 264 535.20 TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte le projet accessibilité de la mairie pour un montant de 220 446 H.T. soit 264 535.20 TTC.**
- **adopte le plan de financement ci-dessous**

Sources	Type d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	55 111.50 €	25 %
Région		80 000.00 €	36.29 %
Département		39 960.00 €	18.13 %

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID : 001-210103578-20231113-29_23-DE

Auto-financement			
Fonds propres		45 374.50 €	20.58 %
Emprunt			
Total H.T.		220 446.00 €	100 %

- sollicite une subvention de 80 000 € auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, correspondant à 36.29 % du montant du projet.
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,
Gilles THOMASSET



COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE JOUX
EXTRAIT
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine.

Absents excusés:

BERTRAND Benjamin

DA SILVA John

MARTINS DO REGO Samuel donne pouvoir à Gilles THOMASSET

MÜLLER Julien.

Secrétaire de séance : DINGER Ramazan

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de votants : 9

Date de convocation : 7 novembre 2023

Objet : Accessibilité de la mairie – Demande de subvention DETR.

Monsieur le Maire expose le projet suivant : accessibilité de la mairie

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 220 446 € H.T. soit 264 535.20 TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte le projet accessibilité de la mairie pour un montant de 220 446 H.T. soit 264 535.20 TTC.**
- **adopte le plan de financement ci-dessous**

Sources	Type d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	55 111.50 €	25 %
Région		80 000.00 €	36.29 %
Département		39 960.00 €	18.13 %

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID : 001-210103578-20231113-30_23-DE

Auto-financement			
Fonds propres		45 374.50 €	20.58 %
Emprunt			
Total H.T.		220 446.00 €	100 %

- sollicite une subvention de 55 111.50 € auprès de l'État, correspondant à 25 % du montant du projet.
- charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,
Gilles THOMASSET

